

FRENCH 9254B – WINTER 2017
LA LITTÉRATURE FRANCOPHONE ENTRE LA LANGUE ET L'IDENTITÉ
Dr. Laté Lawson-Hellu

Bureau : AHB 2R04 Tél. (519) 661-2111, x85716 Courriel :

16 janvier

** Sujet de la dissertation 1 (à rendre le 30 janvier)*

A. L'identité et sa conceptualisation

1. Définir l'identité

P33a1(r)16(-3(urY)-4(l)-6001 [k1 [TJO TR)TJ2(t)2(e)5c199d199g1996], poc1(834)(c1(TJO Tw (-

*Réf. : [article 4] Alex Mucchielli, « La définition « sciences humaines » de l'identité », *L'identité*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je?" n° 2288, 1986, p.12-22.*

2. Les référents de l'identitaire

*Réf. : [article 5] Alex Mucchielli, « Les fondements de l'identité psychosociologique », *L'identité*, Paris, PUF, coll. "Que sais-je?" n° 2288, 1986, p.41-79.*

3. L'identité et la culture

*Réf. : [article 6] Denys Cuche, « Culture et identité », *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, 2001 [c1996], p. 83-96.*

4. L'identité et la perspective postcoloniale

Réf. : [article 7] Homi K. Bhabha, "Interrogahlg

3. La question de l'individu-sujet homme

Réf. : [article 17] Bogumil JEWSIEWICKI, « Vers une impossible représentation de soi », *Les Temps modernes*, n^{os} 620-621, Août-Novembre 2002, p. 101-114.

* Analyse illustrative :

« Portraits de femme et perspective postcoloniale dans *Drame d'amour à Anecho* de Félix Couchoro »

13 février

D. L'écriture francophone et le fait institutionnel littéraire

1. Le rapport aux critères linguistiques

Réf. : [article 18] Jean-Marc MOURA, *Littératures francophones et théorie postcoloniale*, Paris, P.U.F., 1999; « Langues et littératures », p. 71-108.

2. Le rapport aux critères culturels

Réf. : [article 19] Jean-Marc MOURA, *Littératures francophones et théorie postcoloniale*, Paris, P.U.F., 1999; « Perspectives postcoloniales », p. 29-44.

3. Le rapport aux finalités hégémoniques

Réf. : [article 20] Jean-Marc MOURA, *Littératures francophones et théorie postcoloniale*, Paris, P.U.F., 1999; « Les voies d'une philologie contemporaine », p. 45-70.

* Analyse illustrative :

« Fait institutionnel et qu

